

## ANNIVERSAIRE DES 40 ANS DES ÉQUIPES SOS ENFANTS

Le 22 juin 1985 entrait en vigueur le décret qui institue les équipes SOS Enfants. Une avancée majeure dans la prise en charge des situations de maltraitance sur enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles : la confirmation d'un modèle original d'intervention pluridisciplinaire basé sur l'expérience de terrain et une philosophie intégralement tournée vers l'enfant.

**40 ans plus tard, les équipes SOS Enfants ont développé une expertise de l'accompagnement des enfants et des jeunes maltraités reconnue internationalement.**

Les 15 équipes SOS Enfants (3 à Bruxelles et 12 en Wallonie) agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et subsidiées par l'ONE prennent en charge gratuitement les situations de maltraitance ou à risque de maltraitance sur enfant : maltraitance physique, psychologique, sexuelle et institutionnelle, et négligence grave.

Prendre contact avec une équipe SOS Enfants, c'est donner la possibilité à un proche enfermé dans un cadre maltraitant de trouver du soutien.

### AU DÉPART, LA RECHERCHE-ACTION DE 1979

Une recherche-action qui aboutira à la création des équipes SOS Enfants et qui part du constat que la grande majorité des faits de maltraitance intervient au sein des familles.

L'optique est restée la même et, 40 ans plus tard, les familles viennent souvent d'elles-mêmes, chercher auprès des équipes SOS Enfants une aide qui n'est pas contrainte. Si leur priorité reste toujours la sécurité immédiate de l'enfant et l'arrêt des violences, les équipes SOS Enfants ont également pour mission d'apporter du soin. Cet aspect thérapeutique est le cœur du modèle des équipes SOS Enfants : dégager un espace de parole pour l'enfant et mettre la famille au travail pour faire cesser ce qui dans son fonctionnement a permis la maltraitance.

### EN PRATIQUE

Ces interventions peuvent être activées par toute personne, particulier ou professionnel-le, institution ou organisme ayant connaissance ou suspectant des faits de maltraitance à l'égard d'un enfant. L'objectif étant d'encourager la responsabilité de toutes et tous.

Les équipes SOS Enfants reçoivent et traitent chaque année plus de 6500 signalements pour des soupçons ou faits de maltraitance sur enfants.



## DES MISSIONS ÉTENDUES POUR SOS ENFANTS

Aujourd'hui, le décret du 12 mai 2004, qui succède à celui de 1985, étend encore les missions des équipes SOS Enfants, leur permettant de prendre en charge non seulement les victimes mais aussi les mineurs-auteurs ou autrices de maltraitance.

D'autres projets portés par des équipes SOS Enfants ont plus récemment vus le jour. En 2017, le tchat de Child Focus dédié aux victimes mineures de violences sexuelles a été repris par une équipe SOS Enfant sous le nom de « Maintenant j'en parle ».

## UN TRAVAIL DE COOPÉRATION ET DE RÉSEAU

Le travail des équipes SOS Enfants s'appuie sur les ressources des familles et des personnes qui gravitent autour d'elles mais aussi sur tout un réseau de services de soins et d'aide, dans un maillage souple qui permet de prendre en charge les situations dans toute leur complexité.

Les équipes SOS Enfants collaborent ainsi constamment avec la diversité et la richesse des acteurs et actrices de l'aide à la jeunesse et de toutes ses institutions, de la santé, de l'enfance, de l'enseignement et des loisirs.

Comprendre, réparer, reconstruire la cellule familiale, c'est éviter que la maltraitance ne se répète, y compris sur de futures générations.

### CONTACT DE PRESSE :

Sylvie **ANZALONE**

**Porte-parole**

Administration générale

OFFICE DE LA NAISSANCE

ET DE L'ENFANCE

[sylvie.anzalone@one.be](mailto:sylvie.anzalone@one.be)

+32 473 69 74 64

Charlotte **BEARELLE**

**Directrice administrative de l'équipe SOS  
Enfants Namur**

[charlotte.bearelle@sosenfantsnamur.be](mailto:charlotte.bearelle@sosenfantsnamur.be)